



Société anonyme  
au capital de 258 213,08€  
Siège social : 12 rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
498 124 445 RCS PARIS

## AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Mixte de la société GOADV le mercredi 26 Juin 2009 à 10h30, aux Salons de l'Aéroclub de France, 6 rue Galilée à Paris (75116), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

#### **A titre ordinaire**

- *Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration,*
- *Lecture du rapport de gestion du groupe établi par le Conseil d'administration,*
- *Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,*
- *Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés,*
- *Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,*
- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008,*
- *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008,*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008,*
- *Ratification des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,*
- *Confirmation de la ratification d'une convention visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclue au cours de l'exercice 2007 et ratifiée une première fois par l'assemble générale du 30 juin 2008,*
- *Quitus aux administrateurs et décharge du Commissaire aux comptes de sa mission durant l'exercice clos le 31 décembre 2008,*
- *Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Luca Ascani,*
- *Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Salvatore Esposito,*
- *Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Stéphane Vais,*
- *Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard-Louis Roques,*
- *Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre Roos,*
- *Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Adelandre Conseil et Investissement,*
- *Nomination de Monsieur Florent BELLARD en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire,*
- *Nomination de Monsieur Florent GESBERT en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant,*
- *Pouvoirs en vue des formalités,*

## **A titre extraordinaire**

- *Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la partie extraordinaire,*
- *Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur la modification des conditions d'attribution gratuite d'actions,*
- *Modification des conditions d'attribution gratuite d'actions déterminées par l'assemblée générale du 30 mai 2008,*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

---

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou un autre actionnaire.

Toutefois, pour être admis à cette assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter :

1. Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits en compte nominatif, pur ou administré, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

2. Les titulaires d'actions au porteur devront être enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Cette attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établi au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra également être délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée.

Les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique susvisé sur demande adressée par lettre simple à leur intermédiaire financier ou à la Société Générale, Service des assemblées, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3.

Il est rappelé que, conformément à la loi et aux statuts :

— La demande du formulaire unique devra avoir été reçue par la Société ou la Société Générale 6 jours au moins avant la date de réunion ;

— Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et incluant, le cas échéant, l'attestation de participation parvenus à la Société ou à la Société Générale 3 jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale.

— L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour, par suite d'éventuelles demandes d'inscription de projet de résolutions présentées par les actionnaires.

*Le Conseil d'administration.*